

COMPTE RENDU CTL du 16/03/2015

Ordre du jour :

- 1 - Groupes de travail sur les horaires d'ouverture
- 2 - Groupe de travail sur l'organisation des SIE
- 3 - Information sur la réorganisation du réseau
- 4 - Information sur les projets immobiliers
- 5 - Ponts naturels 2015

Au nom des élus Solidaires, CGT, FO et CFDT la déclaration commune ci dessous a été lue

Spécial Comité Technique Local



Déclaration liminaire Comité Technique local du 16 mars 2015

Nous sommes convoqués aujourd'hui à l'occasion d'un CTL prévu au préalable le 3 mars dernier, CTL qui évoque des sujets qui vont avoir de lourdes conséquences sur les conditions de travail pour beaucoup de nos collègues ainsi que pour l'exercice de leurs missions.

Les organisations syndicales représentatives du département ont boycotté la réunion du 3 mars 2015 pour les motifs suivants :

- les points 2,3,4 et 5 de l'ordre du jour de ce CTL concernent des « projets importants » qui exigent au préalable la réunion du CHS-CT, comme le prévoit l'article 57 du décret fonction publique.

Cet article mentionne « la consultation **obligatoire** en cas de projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé de sécurité ou les conditions de travail et notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de l'organisation de travail ».

Afin de vous permettre « d'être dans les clous », il vous a été demandé, par courrier en date du 6 mars 2015, de rajouter ces points à l'ordre du jour du CHS-CT du 12 mars 2015.

Cette demande a été rejetée dans sa totalité. Le CHS-CT reprenant ces mêmes points se tiendra à une date ultérieure non connue à ce jour mais encore postérieure à la tenue du CTL.

Lors du CHS-CT, nous avons demandé qu'elle était la raison de « cette indépendance par rapport aux textes légaux ». Vous nous avez répondu « qu'un arrêt du Conseil d'État, non traduit à ce jour par une circulaire, vous laisse le libre choix dans l'ordre de convocation de ces 2 instances ».

Comme il semble que cette décision soit récente, nous vous demandons de bien vouloir nous donner les références complètes de cet arrêt.

- Concernant les documents de travail en dehors du délai prévu par les textes (8 jours au moins) et encore un fois pendant les vacances scolaires.

Quid du respect du dialogue social alors même que le 16 janvier dernier à l'occasion des CAP locales, nous avons déjà évoqué ce point.

Nous avons participé au groupe de travail sur l'organisation des instances paritaires le 9 mars dernier et espérons que les conclusions de cette rencontre mettront un terme à ces pratiques.

- D'autre part, nous apprenons qu'une « réflexion » est en cours sur une nouvelle organisation des SIE qui impactent les quatre sites.

Au vu des documents de travail fournis, il semble que les choix « proposés » sont en réalité « contraints » et que vous souhaitez que cette nouvelle organisation des SIE s'engage très rapidement. Trop rapide à notre goût et celui des agents.

A notre sens, tout ceci mérite un bilan plus complet.

Par ailleurs, l'impact de cette organisation vu sous l'angle des conditions de travail et sur l'exercice des missions appelle de notre part beaucoup trop d'interrogations.

Dans cette précipitation, nous n'y voyons que des dommages collatéraux néfastes pour les conditions de vie au travail des agents, le maillage des services et notre mission de service public.

Enfin, nous avons noté que lors de la formation GESPRO CFE, sur AGEN du 4 au 6 mars 2015, les formateurs venus de Dordogne et du Tarn et Garonne, n'ont eu face à eux que 9 agents au lieu de 16 possible.

Ceci ne procède pas d'une gestion rigoureuse des moyens en période contrainte.

Fait à AGEN, le 16 mars 2015,

L'intersyndicale Finances Publiques Lot et Garonne

Explications de la direction locale :

La Direction a présenté les résultats du groupe de travail local sur les horaires d'ouverture au public.

La note réseau SRP 158-2014/2014/09/10269 du 22 octobre 2014 précise le cadre national dans lequel les directeurs peuvent adapter les horaires d'ouverture des guichets des services :

- Les guichets des sites urbains (CDFiP installés dans des communes comptant effectivement plus de 10 000 habitants) pourront être ouverts dans une amplitude horaire hebdomadaire minimale de 24 heures par semaine sur au moins 4 jours.
- Les guichets des sites en secteur non urbain (CDFiP installés dans des communes comptant moins de 10 000 habitants) pourront être ouverts dans une amplitude horaire hebdomadaire minimale de 16 heures par semaine.

La Direction a précisé qu'à cet effet les modifications d'horaires d'ouverture au public décidées sur la base d'une consultation des agents et responsables des services concernés se font dans un respect de l'agent et du public grâce à la souplesse donnée aux différents services.....

Commentaires de la CGT :

Alors que la fusion plaçait l'usager et l'accueil au cœur des réformes, quelques années plus tard, quel est le constat ? A coup de suppressions d'emplois (à nouveau 2000 pour 2015 auxquelles il faut rajouter plus de 3000 postes vacants nationalement), la DGFIP n'a plus les moyens d'assurer l'accueil physique.

Plutôt que de créer les emplois nécessaires, elle préfère restreindre les ouvertures. C'est révélateur de l'incurie de celles et ceux qui ont déstructuré nos services.

Comme la CGT l'a dénoncé à maintes reprises et notamment à cette occasion, l'immense majorité des services n'a plus les moyens humains d'assurer correctement ses missions.

La situation est catastrophique, aussi, des collègues pourraient penser que la réduction de l'ouverture au public leur permettra de souffler un peu... Si nous comprenons ce point de vue, le risque est aussi l'augmentation du nombre d'appels et de mails, ainsi que de voir les contribuables se reporter sur les jours ouverts, bien plus énervés s'ils ont trouvé porte close la veille. De plus les horaires d'ouverture ne seront plus indiqués sur les avis d'imposition.

Un des buts est d'habituer les contribuables à ne plus disposer d'un accueil de proximité afin d'anticiper les futures fermetures de sites notamment les trésoreries.

Le constat est clair : de telles mesures n'amélioreront pas les conditions de travail des agents. Pour l'administration, le but est bien de pouvoir continuer à supprimer des emplois. Elle ne savait plus comment faire tant les effectifs étaient déjà insuffisants.

La CGT précise qu'il est nécessaire de dresser de manière contradictoire un bilan sur l'accueil :

- une étude d'impact des fermetures de l'accueil physique proposées par la DDFIP 47 sur les autres formes d'accueil (téléphonique, mail, courrier)
- La transparence et le devenir du régime indemnitaire lié à l'accueil : prime d'accueil et de caisse.
- Une consultation démocratique par le vote des personnels sur l'accueil : horaires (horaire de début et de fin, pause méridienne, aménagements horaires lors des échéances) et jours d'ouverture site par site.

Les représentants CGT <u>ont voté CONTRE</u> les propositions relatives à la modification des horaires d'ouverture au public

↳ Groupe de travail organisation des SIE

Informations générales sur le dispositif :

Le groupe de travail national « organisation du SIE » a distingué trois blocs thématiques, dans les missions des SIE, qui pourraient correspondre à trois équipes :

- équipe à dominante « transverse » qui comprend l'accueil – physique, téléphonique ou électronique- de premier niveau, le traitement des Avisir, les surveillances-relances automatisées, le recouvrement amiable notamment téléphonique.
- équipe à compétence dominante « gestion » qui comprend l'accueil de second niveau, les travaux de terrain et d'assiette, la gestion des télé-procédures, les surveillances relances personnalisées (nécessitant une connaissance plus poussée des dossiers), le traitement des contentieux, le recouvrement forcé
- équipe à dominante « comptabilité » qui regroupe l'accueil de second niveau, la caisse, la comptabilité et la gestion des timbres et quitus.

Ces équipes à compétence dominante pourraient être organisées de différentes manières :

- une organisation intégrée supposant un SIE d'un effectif suffisant pour permettre une mise en place de trois équipes à l'intérieur même de la structure
- ou une organisation déconcentrée multi SIE permettant à un SIE d'assurer tout ou partie des missions transverses pour le compte d'autres SIE sachant que tous les SIE, celui qui centralise les missions transverses comme les autres, conservent des équipes gestion et comptabilité
- ou une organisation déconcentrée mono SIE permettant à un SIE d'assurer tout ou partie des missions transverses pour le compte d'autres sites. *A la différence du schéma précédent, le site qui centralise les missions transverses n'exercerait plus les missions gestion et comptabilité, et n'aurait plus un comptable à sa tête.*

C'est la mort annoncée de ce type de SIE !

➔ Concrètement localement :

En la matière, la DDFIP a l'idée de procéder à la scission du SIE/SIP de Tonneins et fusion du SIE de Tonneins avec le SIE de Marmande à compter du 1/01/2016 avec la possibilité de mettre en œuvre une organisation déconcentrée mono SIE sur Tonneins pour le compte du SIE de Marmande en fonction du choix des personnels de suivre ou pas la mission.

A Agen, et Villeneuve-sur-Lot une organisation intégrée sera mise en place.

La CGT Finances publique constate que sous prétexte de mettre en place une organisation plus efficace, il s'agit de faire disparaître les petites structures et de continuer la suppression de personnel dans les plus importantes.

↳ Information réorganisation du réseau

La direction indique qu'il y a des structures fragilisées au sein du département notamment Villeréal, Penne d'Agenais et Aiguillon.

Elle reconnaît toutefois que la trésorerie d'Aiguillon occupe une place importante dans le maillage du département de Lot-et-Garonne, car elle est au centre de ce département.

Concernant la trésorerie de Mézin, la direction annonce qu'elle fermera au 1^{er} janvier 2016 et précise que tous les intervenants sont en accord avec cette décision.

Commentaires de la CGT :

Si la direction affirme qu'elle est attachée à la ruralité, elle met toutefois en péril le maillage territorial assuré par les services de la DDFIP 47 et le service de proximité rendu à l'usager en proposant la fermeture de trésorerie. Ce sous prétexte d'une réorganisation de réseau qui peine à masquer les conséquences des suppressions d'emplois et la situation tendue des effectifs.

La CGT continuera de dénoncer ces fermetures, leurs conséquences sur le maillage territorial et le service public de proximité.

↳ Information sur les projets immobiliers

Deux projets ont été communiqués à ce CTL : le projet de transfert du pôle fiscal aux Jacobins et le projet de désamiantage et réaménagement partiel du CFP de Marmande.

- Le pôle fiscal est situé au 3ème étage de la cité administrative. L'objectif du projet des Jacobins est de transformer le logement de fonction vacant en bureaux et d'aménager d'autres locaux du bâtiment pour permettre l'intégration du pôle fiscal.

19 agents doivent être installés pour un coût de 74 000 € et avec une fin de travaux prévue en septembre 2015.

- Pour le CFP de Marmande, un projet de désamiantage (280 000 €) et de réaménagement partiel (200 000€) est prévu pour intégrer la trésorerie municipale. Le niveau 2 du bâtiment n'est pas impacté par le présent projet à l'exception de la zone d'escalier.

A l'heure actuelle, un appel d'offre a été lancé et le maître d'œuvre va être choisi pour débiter les travaux en septembre.

Commentaires de la CGT :

Au vu des premiers éléments portés à notre connaissance, il faudra être extrêmement attentif aux conditions de réalisation de ces deux projets pour que soient respectées les conditions de sécurité et de confort des agents.

↳ Ponts naturels

Les dates retenues pour les ponts naturels de l'année 2015 :

- le vendredi 15 mai 2015 ;
- le lundi 13 juillet 2015.

Siégeaient pour la CGT : P. MOLINIER (SIE Agen) – G.GRIMAL (EDR)

Solidaire, pas solitaire ... J'adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,

A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN

